

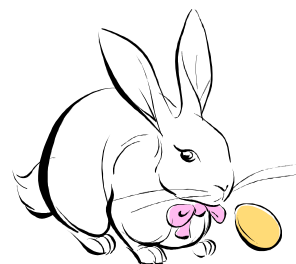
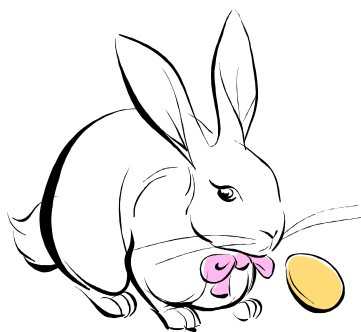
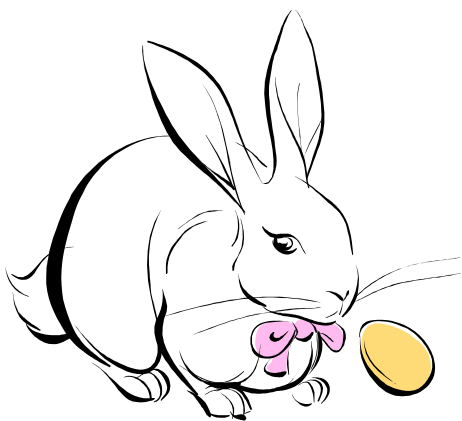
N°41

Mars 2010

LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON



Le Conseil communal souhaite
à toutes et tous un doux printemps
et des belles fêtes de Pâques



Impôts 2009 et 2010

Vous avez récemment rempli votre déclaration fiscale pour l'année 2009.

Selon les barèmes et calculs figurant aux pages 49,50, 51 et 53 des instructions générales du Service cantonal des contributions à Fribourg, vous avez la faculté de calculer le total des impôts dus, tant à la commune qu'au canton.

Il vous appartient alors, pour éviter la facturation d'intérêts compensatoires, d'adapter l'éventuel montant manquant sur les acomptes 2009 en utilisant le bulletin vierge « acompte volontaire ».

Votre versement est à effectuer jusqu'au 30 avril 2010.

D'autre part, la facturation des acomptes impôts 2010 va intervenir dans le courant du mois de mai 2010.

Les contribuables qui ont vu leur situation se modifier de façon importante en 2009, ou en ce début d'année 2010, soit :

- début d'activité lucrative (fin d'apprentissage ou d'études)
- changement d'état civil
- changement important du taux d'occupation

voudront bien nous faire parvenir dans les meilleurs délais, une copie de leur déclaration 2009 (revenus et fortune) pour nous permettre de calculer des acomptes 2010 au plus juste.

Notre caissier communal reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contrôle des habitants

- ***Devoirs des bailleurs ou des logeurs***

La loi sur le contrôle des habitants précise que les bailleurs doivent annoncer les changements de locataires, en particulier pour les personnes de nationalité étrangères.

En résumé, les propriétaires qui louent des logements doivent annoncer les changements de locataire à la commune, de manière à ce que le Contrôle des habitants puisse être tenu à jour.

- ***Lorsqu'on s'établit dans une commune, que fait-on ?***

Selon l'article 4 de la loi sur le contrôle des habitants, la personne qui s'établit dans une commune doit s'annoncer dans les 14 jours qui suivent son arrivée. Elle se présentera au bureau communal pour y déposer son acte d'origine.

Les personnes de nationalité étrangère doivent annoncer leur changement d'adresse à la Préfecture de la Gruyère, et elles se présenteront également au bureau communal afin de s'enregistrer.

Attestations pour séjours d'enfants à l'étranger

En période de vacances en particulier, il arrive fréquemment que des enfants se rendent à l'étranger en compagnie de proches, sans leurs parents. Dans ces cas, les adultes qui prennent en charge ces enfants sont bien avisés de se procurer une autorisation des détenteurs de l'autorité parentale, afin d'éviter des problèmes au passage des frontières.

Il est nécessaire de faire confirmer auprès du contrôle des habitants de la commune, de manière officielle, que **les indications contenues dans l'autorisation** parentale sont conformes à la réalité.

Pièces d'identité

Passeports

Depuis le 1^{er} mars 2010, les passeports suisses sont à commander au Service de la population et des migrants, Route d'Englisberg 9-11 à Granges-Paccot.

Le nouveau passeport 2010 coûtera,

pour un adulte dès 18 ans : CHF 145.00 pour une validité de 10 ans

pour un enfant : CHF 65.00 pour une validité de 5 ans

- les anciens passeports restent valables jusqu'à leur échéance.

Cartes d'identité

Les cartes d'identité sont à commander au bureau communal.

Les prix de la carte d'identité demeurent inchangés, soit :

- Pour un adulte dès 18 ans : CHF 70.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 35.00 pour une validité de 5 ans.

Par contre, en cas de commande simultanée d'une carte d'identité et d'un passeport, c'est au service des migrants à Granges-Paccot qu'il faudra se rendre.

La commande d'une carte d'identité et d'un passeport coûtera :

- Pour un adulte : CHF 158.00 pour une validité de 10 ans
- Pour un enfant : CHF 78.00 pour une validité de 5 ans.

Les pièces d'identité se paient au comptant, à la commande.

L'administration communale reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'information.

Crèche A Petits Pas

Au terme de l'assemblée ordinaire des membres de l'association de la Crèche A Petits Pas, Mme Claudia Brulhart de l'Education familiale interviendra sur le thème des médias avec comme titre : **Education à l'image** (télé et autres écrans chez les jeunes enfants). Cette conférence est ouverte à tout public

***Le jeudi 22 avril 2010, dès 20.15 h .
à l'Auberge de la Couronne à Enney.***

Adresses

Il y a un certain temps maintenant que la commune a mis en place la dénomination des rues.

La poste a durant un délai donné, fait suivre votre courrier, même si l'adresse n'était pas tout à fait correcte.

Or, le délai est échu, et avec la mise en service de machines de tri automatiques, votre courrier n'est plus acheminé si l'adresse n'est pas correcte.

Aussi, vos correspondants doivent systématiquement contacter notre administration communale pour vérifier l'adresse.

Par conséquent, nous vous invitons à annoncer votre nouvelle adresse complète (rue et numéro), à vos correspondants.

Repas à domicile

Il incombe aux communes d'assurer un service de distribution de repas à domicile pour les personnes âgées. Tant le Home de l'Intyamon que plusieurs restaurateurs peuvent préparer les repas, et la commune se charge d'apporter le repas au domicile de la personne.

Selon le modèle en place dans bon nombre de communes du canton, c'est un réseau de bénévoles qui s'est mis en place pour assurer ce service aux aînés.

Aussi, nous devons faire appel à la solidarité de toutes et tous.

La commune souhaite qu'un réseau de personnes se tisse pour cette tâche. Il s'agit de prendre possession du repas prêt soit au Home de l'Intyamon, soit auprès d'un restaurateur de la commune, et d'aller le déposer, de reprendre les récipients propres, et de les redéposer au Home ou chez le restaurateur.

Si vous disposez d'un peu de temps, pour un ou pour plusieurs jours par semaine, annoncez-vous au Secrétariat communal de Bas-Intyamon.

D'avance un grand merci pour votre aide !

Endiguement du ruisseau du Bry à Enney

Les travaux de l'endiguement du ruisseau du Bry s'étant achevés, le décompte final des coûts a été établi. Une fois les subventions cantonales et fédérales déduites, c'est encore un montant de CHF 52'000.00 qui est en charge de la commune.

Le Parrainage suisse pour les communes de montagne est sensible à la situation de notre commune et, par une recherche de parrains qui s'est avérée fructueuse, c'est un soutien financier de CHF 52'000.00 qui nous a été octroyé.

La Commune de Bas-Intyamou n'a donc plus de charge financière pour la réalisation de cet endiguement du ruisseau du Bry, mesure destinée à sécuriser les quartiers du Bry et de la Fin de Chenau, ainsi que le village, contre les crues centennaires et les coulées de laves torrentielles.

Zone industrielle d'Enney

La réalisation des infrastructures de base de la zone d'activité d'Enney ont débuté à la fin du mois de janvier. Il s'agit de construire une route d'accès, avec tous les services nécessaires, soit l'eau, l'épuration, l'électricité, le téléphone, pour desservir les futures parcelles.

Trois ventes de terrain ont été finalisées pour l'instant, et une quatrième affaire est en vue. Les infrastructures de base de la zone d'activité seront ainsi pratiquement autofinancées par la vente des terrains conclues jusqu'à ce jour.

Nous saluons l'intérêt marqué pour notre commune et notre région et espérons que ces sociétés auront du plaisir à s'implanter à Enney.

Eau potable

Lors de la dernière assemblée communale, plusieurs citoyens ont exprimé leur mécontentement au sujet de l'eau qui est distribuée par la commune et qui présente parfois un aspect jaunâtre.

Après analyse de cette eau (prélevée chez un privé), le Laboratoire cantonal nous a indiqué une importante teneur en fer, mais qui ne dépasse pas les normes en vigueur.

L'eau communale fait l'objet d'un contrôle périodique exigé par le Laboratoire cantonal. Ce résultat est communiqué à tous les citoyens par le biais des présentes chroniques.

Actuellement, l'eau distribuée par la Commune de Bas-Intyamont répond aux exigences du Laboratoire cantonal.

L'eau fournie par la Commune de Bas-Intyamont égale la qualité de l'eau fournie par Grandvillard.

Pourquoi cette couleur jaunâtre ?

Lorsque les conduites privées prennent de l'âge, de petites boules de métal se forment à l'intérieur. Parfois, ces petites boules éclatent ou se détachent sous l'effet de récurage au passage de l'eau dans la conduite. C'est ce qui provoque cette couleur jaunâtre.

Selon un expert, la dureté de l'eau (teneur en calcaire) peut provoquer un phénomène de récurage des conduites qui n'est pas quantifiable dans le temps.

Pour en avoir le cœur net, nous avons fait appel à un Ingénieur hydraulicien et à un installateur sanitaire pour chercher une éventuelle autre explication.

Fort de leur expérience, tous deux nous ont certifié « qu'il y a détérioration intérieure des conduites privées ».

Que faut-il faire pour remédier à ce problème ?

1. Nettoyer le filtre qui se situe à l'entrée de votre maison (réducteur de pression)
2. Nettoyer les filtres de vos robinets
3. Si les deux points précédents sont en ordre, nous vous conseillons de vous adresser à un installateur sanitaire qui examinera l'état de votre conduite privée.

*Bernard Grangier, Conseiller communal
En charge du dicastère de l'eau*

Constructions – Rénovations de bâtiments

Il y a lieu, par ces quelques lignes, de vous rappeler quelques principes à respecter lors de constructions, rénovations ou modifications mineures de bâtiments :

La commune a la compétence pour délivrer des autorisations de construire pour des objets de minime importance selon la liste ci-dessous :

- Garage individuel pour voiture
- Remise, couvert, rucher, poulailler, clapier, chenil, cabane de jardin, pergola, véranda, jardin d'hiver, tambour d'entrée, modification mineure de façade et de toiture, portail, mur de clôture, piscine, barbecue, etc...

Si besoin est, le Conseil communal soumettra, aux services concernés, le dossier de construction pour préavis.

Sont soumis à autorisation du Conseil communal, sans mise à l'enquête :

- Les rénovations de façades, de toitures et des éléments d'architecture tels que balcons, volets, etc... Afin que le Conseil communal puisse se prononcer, il y a lieu de déposer un échantillon représentatif des teintes.

Le préavis de la Commission des biens culturels reste réservé pour des bâtiments protégés.

Nous attirons également votre attention sur le fait qu'aucun aménagement ne doit être réalisé aux abords directs des cours d'eau. En effet la loi prévoit maintenant des espaces à maintenir libres pour les cours d'eau. Par conséquent, il y a lieu de se renseigner avec soin avant d'entreprendre une quelconque réalisation.

Ecole d'Estavannens

Le projet est maintenant lancé, suite à l'acceptation par l'Assemblée communale, du crédit d'investissement pour l'agrandissement et la rénovation du bâtiment scolaire d'Estavannens. Une commission de bâtisse a été nommée et elle est chargée de faire vivre ce projet.

La commission de bâtisse est constituée de :

M. Roland Kaeser Syndic, MM. Manuel Francey et Stéphane Pharisa Conseillers communaux, Mmes Françoise Donzallaz et Anne-Claude Prél Enseignantes, MM. Martin Dohner, Raphaël Ecoffey et Jonas Gremaud.

Selon le planning établi par les architectes, le dossier devrait être déposé à l'enquête publique dans le courant du mois d'août prochain.

Mais d'ici là, il reste bon nombres de points à décider et de détails à examiner !

Bibliothèque régionale de l'Intyamou

Afin de maintenir un local accueillant et agréable, et pour permettre aux hôtesse de garder le sourire, la bibliothèque régionale de Haut-Intyamou va déménager, le temps que les travaux d'aménagement soient entrepris.

Aussi, la bibliothèque régionale sera exceptionnellement fermée du
22 mars au 8 avril 2010.

**Réouverture :
vendredi 9 avril 2010 à Neirivue
Dans le bâtiment de l'école –
salle communale
(entrée parking).**

Heures d'ouverture :

Lundi	16.00 h.	18.00 h.
Mercredi	14.30 h.	16.30 h.
Vendredi	18.30 h.	20.30 h.



Déchetteries
Horaires d'été
Dès le 1^{er} avril 2010

Enney :

Le mercredi de 17.30 h. à 19.00 h.
Le samedi de 10.00 h. à 11.30 h.

Grandvillard :

Le mardi de 17.30 h. à 19.30 h.
Le jeudi de 17.30 h. à 19.30 h.
Le samedi de 10.00 h. à 12.00 h.



Avis aux détenteurs de chien
Propreté et sécurité sur les voies et places publiques

Nous nous recommandons auprès des détenteurs de chiens pour qu'ils ramassent les crottes de leur fidèle compagnon à quatre pattes. La commune a installé à cet effet à plusieurs endroits très prisés pour la promenade, des poubelles « Robidog » avec des sachets en suffisance.

Cela permet de garder la voie publique propre et agréable pour tous les usagers.

Nous comptons aussi sur le bon sens des maîtres pour que leur chien soit attaché ou rappelé lorsqu'il croise des passants, de manière à ne pas les importuner ou les effrayer.

Ne dit-on pas que la liberté de chacun s'arrête là où celle des autres commence ?

Un grand Merci.

TIRS OBLIGATOIRES 2010

- AVIS -

Nous informons les hommes astreints au service, dès l'école de recrue et jusqu'à la classe 1976, des villages d'Enney, Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé sur la commune de Grandvillard, aux dates suivantes :

Samedi	17 avril 2009 de 13.30 h. à 16.30 h.
Dimanche	18 avril 2009 de 09.00 h. à 11.00 h.
Samedi	21 août 2009 de 13.30 h. à 16.30 h.

Attention :

- *fermeture du bureau (pour la remise des feuilles) 30 min. avant la fin des tirs*
- *chaque tireur apportera avec lui ses livrets de performance et de service, ses PAMIR ainsi que les adresses autocollantes reçues par la poste.*

Remarques :

- les militaires licenciés de l'armée en 2010 ne sont plus astreints au tir cette année-là
- le militaire qui désire garder son arme doit effectuer au moins 2 programmes fédéraux (tirs obligatoires ou tirs en campagne) durant les 3 dernières années, ceux-ci doivent être inscrits dans les livrets de performances.
- Le Tir en Campagne 2010 aura lieu le samedi 29 mai 2010 (tir avancé) et du vendredi 4 juin au dimanche 6 juin 2010 à Sâles. Allez-y nombreux !
- Tir de l'Intyamon à Grandvillard, organisé par la société de Tir de Bas-Intyamon : tir avancé le jeudi 15 avril 2010 – tir principal : vendredi 23 avril et samedi 24 avril 2010.

Calendrier intersociété – Enney

DATE	au		SOCIETE	MANIFESTATIONS
<u>MARS</u>				
28.03.2010			MUSIQUE	Loto des Cadets à Enney
31.03.2010			POMPIERS	Cours de perfectionnement pour machinistes à 19h45 dans les locaux respectifs.
<u>AVRIL</u>				
05.04.2010	au	12.04.10 y.c	AUBERGE	Vacances
06.04.2010			POMPIERS	Cours officiers
14.04.2010			POMPIERS	Cours de cadres général
15.04.2010			TIR	Tir de l'Intyamon à Grandvillard – tir avancé
16.04.2010	et	17.04.2010	MUSIQUE	Concert annuel à Albeuve
17.04.2010	et	18.04.2010	TIR	Tirs obligatoires
19.04.2010			POMPIERS	Exercice n.1 à 19h45 dans les locaux respectifs
23.04.2010	et	24.04.2010	TIR	Tir de l'Intyamon à Grandvillard
27.04.2010			POMPIERS	Exercice n.2 à 19h45 dans les locaux respectifs
<u>MAI</u>				
13.05.2010			MUSIQUE, tambours	Fête cantonale à Châtel-St-Denis
<u>JUIN</u>				
04.06.2010	au	06.06.2010	TIR	Tir en campagne à Sâles
13.06.2010			SIVE	Course pédestre
25.06.2010			MUSIQUE	Audition des jeunes musiciens
27.06.2010			SKI & SNOWBOARD CLUB	Sortie
<u>JUILLET</u>				
10.07.2010	et	11.07.2010	TIR	Tir fédéral à Aarau
23.07.2010	et	24.07.2010	JEUNESSE	Foot sur savon
<u>AOÛT</u>				
09.08.2010	au	16.08.10 y.c	AUBERGE	Vacances
21.08.2010			TIR	Tirs obligatoires
30.08.2010			POMPIERS	Cours officiers
<u>SEPTEMBRE</u>				
03.09.2010	et	04.09.2010	TIR	Tirs de clôture
05.09.2010			MUSIQUE	Loto à Enney
07.09.2010			POMPIERS	Cours de cadres général
17.09.2010	et	18.09.2010	SKI & SNOWBOARD CLUB	Open-Bike
23.09.2010			POMPIERS	Exercice n.3 à 19h45 dans les locaux respectifs
27.09.2010			POMPIERS	Exercice n.4 à 19h45 dans les locaux respectifs
<u>OCTOBRE</u>				
31.10.2010			TIR	Loto à Enney
<u>NOVEMBRE</u>				
13.11.2010			TIR	Soirée des résultats

N'hésitez pas à vous rendre sur le site de l'Intyamon: www.intyamon.ch, pour découvrir les événements de la vallée, en ajouter ou mettre à jour!

Le coin des fanfares

Concerts

La Société de Musique l'Amicale-Vudalla d'Albeuve-Enney vous invite à assister à ses 2 concerts annuels qui se tiendront à la grande salle d'Albeuve, dès 20h15,

le vendredi 16 avril et le samedi 17 avril 2010.

Venez nombreux encourager nos instrumentistes, nos tambours et nos élèves musiciens sous la baguette de notre chef Serge Ecoffey.

Fête Cantonale

L'Harmonie Paroissiale d'Estavannens et la Lyre de Broc se présenteront devant le jury à l'occasion de la Fête Cantonale des Musiques qui se déroulera à Châtel-St-Denis, du 12 au 16 mai 2010.

Heure de passage : samedi après-midi à 15h15 halle de gymnastique du Cycle d'Orientation de Châtel-St-Denis.

L'Amicale-Vudalla a choisi de ne pas participer à cette fête cantonale. Par contre, la clique des tambours se produira avec les tambours de la société de Gruyères.

Heure de passage : le jeudi après-midi à 16h45 à la Halle des Fêtes.

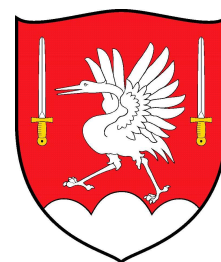
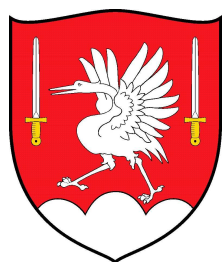
Félicitations



La population de Bas-Intyamou compte parmi ses citoyens une jeune fille prometteuse en la personne d'Eliane Dohner qui aura 18 ans cette année.

Cette jeune sportive, membre de l'Equipe Suisse de tir au pistolet, Championne Suisse en 2009, a été sélectionnée récemment pour participer aux JEUX OLYMPIQUES JUNIORS, qui se dérouleront en août 2010 à Singapour.

Nos encouragements l'accompagnent dans cette belle aventure !



HORAIRE

DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Adresse postale	✉	Commune de Bas-Intyamoune 1667 Enney
Téléphone	☎	026 921 81 00
Fax	📠	026 921 81 09
Web	🌐	www.bas-intyamoune.ch
E-Mail	✉	commune@bas-intyamoune.ch

HEURES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14H00 – 17H30
Mardi	08H30 – 11H30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14H00 – 19H00
Vendredi	08H30 – 11H30	FERME

Le bureau communal sera fermé les jours suivants :
Pâques : du jeudi 1^{er} avril dès 17.00 h. au mardi 6 avril à 08.30 h.

Ascension : Jeudi 13 mai et vendredi 14 mai 2010

Pentecôte : Lundi 24 mai 2010

Fête-Dieu : Jeudi 3 et vendredi 4 juin 2010